



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

Charte entre la Ville de Niort et les opérateurs de téléphonie mobile

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoint :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Risques Majeurs et Développement Durable

Charte entre la Ville de Niort et les opérateurs de téléphonie mobile

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Les progrès des technologies de télécommunications ont permis un considérable développement de la téléphonie mobile. Ce développement a impliqué l'implantation d'un réseau d'antennes-relais qui suscite encore des interrogations du public, notamment sur les ondes radioélectriques émises.

C'est ainsi que la Ville de Niort et les trois opérateurs de téléphonie mobile, dans un esprit de transparence, de concertation, ont convenu d'instaurer un véritable partenariat traduit par une charte locale, annexée à la présente délibération, en vue d'entretenir des échanges constructifs au cours desquels seront abordés l'installation des futures antennes relais (appelées aussi station de base de téléphonie mobile) et le contrôle des champs électromagnétiques des installations existantes.

Cette charte qui est soumise à votre approbation a pour objet d'officialiser les engagements de chacune des parties.

La charte

- organise les relations entre la Ville de Niort et les opérateurs de téléphonie mobile dans le cadre du déploiement de leurs stations de base sur le territoire communal,
- dès lors, l'implantation de nouvelles stations de base et les conditions d'utilisation des stations de base existantes seront gérées dans le respect du principe d'information de la population,
- des mesures de champ électromagnétique seront réalisées aux frais exclusifs des opérateurs pour chacun des sites désignés par la Ville,
- les opérateurs prendront toutes mesures utiles visant à limiter l'exposition aux champs électromagnétiques des personnes résidant ou travaillant à proximité des équipements de téléphonie mobile.

Les opérateurs conviennent enfin de renforcer l'intégration paysagère et urbaine des antennes relais sur le territoire communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la Charte des stations de téléphonie mobile proposée par la Ville de Niort aux trois opérateurs de téléphonie mobile,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la Charte précitée figurant en annexe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE